

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2015 – 19 h 00

L'an DEUX MILLE QUINZE et le VINGT TROIS JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Respelido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire.

Présents : AIPERTI Maryse - ALLAIN Thierry - BARRAS Marinette - BRINGANT Gilbert - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - FOULER Séverine - GAUTIER Pierre - GELIN Liliane - HERMITTE Dorella - KOZAN Marie-Françoise - LAHURE André - MOUTTET Manuel - PAGLIARA Sylvie - RUMEAU René - RUTLER Béatrice - SERRIERE Alain - TOURREL Roger -

Absent : BUNET Robert - CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry - MAILLET Laurence - MEYER Eric

Absent excusé :

Pouvoirs : POGGI Danielle (pouvoir à L. GELIN)

Secrétaire de séance : HERMITTE Dorella.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée d'être présente ce soir.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal :
ADOpte a la **majorité** (Contre R. TOURREL – DARDINIER Virginie)

2. Projet d'agrandissement de l'Ecole

3. Autorisation au Maire (Vente de terrains)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réunion de travail précédente ces deux questions sont reportées

Madame Hermitte demande pour le projet si on continue à travailler sur la vente des terrains ou juste les réparations des Algeco et la Cantine.

Monsieur Tourrel dit que l'idée lancée par M. Mouttet en séance de travail était bien et qu'il ne faudrait pas se lancer dans un projet pharaonique

Monsieur le Maire demandera à la société Algeco un devis de réparation pour les Algeco défectueux – il sollicitera aussi les banques afin d'obtenir des propositions de prêt – une réunion de travail sera proposée courant juillet.

4. Rapport annuel Eau / Assainissement

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre acte du rapport annuel de l'année 2014 Eau et Assainissement et dit qu'il est à disposition en Mairie.

5. Augmentation des tarifs de cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter les tarifs de la Cantine Municipale. Après avoir étudié les possibilités de tous, nous aurons cette année un service supplémentaire à assurer – 206 enfants inscrits pour la prochaine rentrée sans compter les inscriptions qui peuvent être faites en cours d'année.

Il propose une augmentation de 0.15 cts par repas

Mme Dardinier dit que nous prenons les parents en otage et elle propose d'aller y manger (information que les repas ne sont pas de qualité)

Mme Fouler demande quel est le traiteur et soulève le fait que s'il elle met sa fille à la cantine c'est qu'elle n'a pas le choix comme beaucoup d'autres parents

Monsieur Mouttet demande si cette hausse permettra de prendre les enfants restants

Monsieur Rumeau dit qu'en ce qui concerne la qualité, il semblerait que ce soit dans toutes les cantines pareil

Monsieur le Maire répond que si nous n'augmentons pas les enfants ne pourront être pris – que l'on ne peut pas comparer la qualité des repas avec les communes qui ont leur propre cantine. Madame Hermitte propose que dans le prochain appel d'offres le pourcentage du critère qualité soit augmenté.

Accord à la majorité (3 contre DARDINIER V. – RUTLER B. – FOULER S.) pour porter les tarifs repas de la cantine à :

3.75 € le repas pour un enfant

3.55 € le repas à partir du deuxième enfant

6. Fonds de concours CCVI – traitement en matière de vidange

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de ROCBARON/FORCALQUEIRET conformément à la demande de la Communauté de Communes du Val d'Issole, des travaux de réception et de traitement des matières de vidange sont exécutés pour recevoir ces matières au sein de la nouvelle station d'épuration. Le coût total de l'opération s'élève à 103 451 euros hors taxes.

La Commune de Forcalqueiret sollicite auprès de la CCVI un fonds de concours de 50 000 euros permettant de financer le dispositif destiné à recevoir les effluents de vidange des installations d'assainissement non collectif et réalisé dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de la commune.

Accord à l'unanimité.

7. Autorisation de créer un groupement de commande avec Rocharon

Les modifications législatives édictées par les lois dites Grenelle 2 et ALUR obligent la Commune à actualiser ce document d'urbanisme essentiel pour l'aménagement concerté de son territoire. Bien que le PLU de la Commune soit récent, l'Etat a fixé comme date limite le 1^{er} janvier 2017 pour l'actualisation de ce document.

Cette révision va représenter un cout non négligeable pour la Commune au moment où les dotations de l'Etat s'amenuisent. Il convient donc d'obtenir des conditions attractives en mutualisant les besoins de la Commune en passant un marché global pour ce type de prestation, dans le cadre d'une coopération avec la Commune de Rocbaron, proche géographiquement et confrontée à des enjeux comparables ;

Considérant la nécessité d'optimisation des procédures et des dépenses, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Commune de Forcalqueiret et celle de Rocbaron pour l'assistance à maitrise d'ouvrage dans la révision des documents d'urbanisme communaux

Accord à l'unanimité.

8. Dénominations chemins supplémentaires

Madame Hermitte donne la liste des nouveaux chemins de la commune créer (liste annexée au présent compte rendu)

Le Conseil Municipal prend acte

9. Questions supplémentaires

A – DEMANDE DE SUBVENTION 2015 – VIDEO PROTECTION

Le dossier de demande de subvention pour l'opération de la vidéo protection n'ayant pas été pris en compte pour l'année 2014 au titre de la D.G.A, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'exercice 2015

B – MOTION SOUTIEN AMF – DOTATIONS DE L ETAT

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il demande au conseil Municipal de s'associer à cette action.

Accord du Conseil à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 30
Le Maire,
Pierre GAUTIER